POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE…

saaq.gouv.qc.ca

RECOMMANDATIONS POUR LE CYCLISTE

Soyez visible en tout temps

Équipez votre vélo de réflecteurs, d'un feu rouge à l'arrière, d'un phare ou d'un feu blanc à l'avant et de bandes réfléchissantes. Les autres véhicules sont plus gros que vous. Faites-vous voir… surtout le soir.

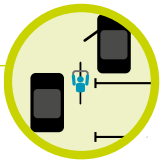

Soyez attentif

Anticipez les risques sur la route (portières d'automobile), repérez les dangers (bris sur la rue, bouches d'égout) et respectez les feux de signalisation.

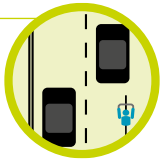

Suivez le trafic

Conduisez en ligne droite et de manière prévisible. Circulez dans le sens de la circulation et gardez la droite. Ne circulez pas sur le trottoir (sauf si la signalisation vous y oblige ou le permet) et cédez le passage aux piétons.

Adaptez votre conduite

Gardez une distance plus grande pour freiner sous la pluie ou sur la neige.

Signalez vos intentions

Regardez derrière vous avant de faire un changement de voie ou de tourner. Utilisez le code gestuel chaque fois que vous changez de direction. C'est aussi une façon de signaler votre présence aux autres usagers de la route.

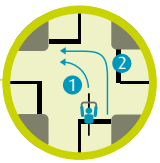

Tournez à gauche de façon sécuritaire

Il y a deux manières : ❶ À la façon d'un véhicule, en vous plaçant à gauche à l'intersection; ❷ À la façon d'un piéton, en traversant en « L ». Choisissez cette manière sur une rue très achalandée.

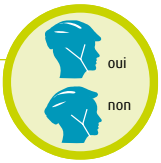

Portez votre casque correctement

Un casque mal ajusté n'offre pas une protection complète. Le casque ne doit pas descendre trop bas sur le front ni trop vers l'arrière. Mesurez deux doigts entre les sourcils et le casque. Les sangles doivent former un « Y » sous le lobe de l'oreille. L'ajustement de la boucle doit permettre d'insérer un doigt sous le menton.

Votre gouvernement

Québec

POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA ROUTE...

saaq.gouv.qc.ca

RECOMMANDATIONS POUR L'AUTOMOBILISTE

Prévoyez la présence des cyclistes...
peu importe la température, l'endroit et l'heure. Les cyclistes doivent parfois quitter la droite de la rue pour éviter les débris ou les obstacles.

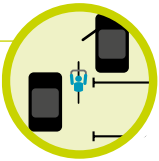

Avant d'ouvrir votre portière...
... lorsque vous êtes stationné, assurez-vous qu'aucun cycliste ne s'approche. Le *Code de la sécurité routière* vous oblige à faire cette vérification, pour protéger les cyclistes.

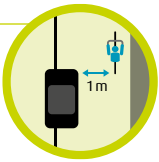

Gardez vos distances
Le *Code de la sécurité routière* vous oblige, au moment de dépasser un cycliste, à ralentir et à laisser un espace de 1 m entre votre véhicule et le cycliste dans une zone de 50 km/h et moins, et de 1,5 m dans une zone de plus de 50 km/h. Notez que le *Code* vous autorise à franchir une ligne continue pour dépasser un cycliste si vous pouvez le faire sans danger. Avant de réintégrer la voie, vérifiez que la distance que vous accordez au cycliste est raisonnable.

Prenez garde aux intersections
Soyez toujours prêt à voir surgir un cycliste à une intersection.

Cédez le passage au cycliste qui circule à votre droite avant un virage à droite autorisé à un feu rouge ou qui traverse la voie que vous vous apprêtez à emprunter. Pour plus de prévisibilité, il est essentiel de signaler vos intentions à l'aide des feux de changement de direction.

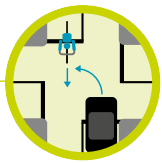

Ne klaxonnez pas à l'approche d'un cycliste
L'effet peut le surprendre et lui faire effectuer une fausse manœuvre.

Pour plus d'information, consultez le site Web de la Société à **saaq.gouv.qc.ca**.

Société de l'assurance automobile
Québec

101160 C-6475 (23-09)